

Des cabinets qui innovent : un réseau interprofessionnel dédié au secteur sanitaire et social.



mercredi 24 août 2016

Adresse de l'article original :

<http://www.village-justice.com/articles/Des-cabinets-qui-innovent-Cabinet-Picard-Avocats,22751.html>

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

Nous poursuivons notre série de chroniques sur les professionnels du droit qui innovent, notamment en ce qui concerne la Relation-client.

Pour cette 30ème chronique, le Village de la Justice s'est entretenu avec Stéphane Picard. Ce dernier nous présente l'innovation en relation-client imaginée par son cabinet : la création d'un réseau pluridisciplinaire, sous la forme de l'Association de Conseils et Consultants du Secteur Sanitaire et Social (ACC3S). Ce réseau s'adresse aux acteurs du secteur social, sanitaire et social, médico-social et d'insertion.

Le cabinet Picard Avocats, basé à Paris est une société d'avocats dirigée depuis 2014 par Stéphane Picard.

Le cabinet intervient exclusivement dans le domaine du droit social (droit du travail / protection sociale) pour une clientèle d'associations / fondations du secteur social, médico-social, sanitaire, de l'aide à domicile et de l'insertion.

L'innovation du cabinet est la création, en 2014, d'un réseau pluridisciplinaire, sous la forme de l'Association de Conseils et Consultants du Secteur Sanitaire et Social « ACC3S ». C'est une association Loi 1901, autorisée par l'ordre des avocats du Barreau de Paris, à destination des acteurs du secteur social, sanitaire et social, médico-social et d'insertion.

Quelles sont les motivations de la mise en place d'un tel service ?

Stéphane Picard : Le cabinet, ultra spécialisé, intervient sur un secteur déterminé, celui de l'économie sociale et solidaire.

Toutefois, les besoins des associations et fondations sont bien plus larges que la seule question technique du « Droit Social ».

La mise en place du réseau a donc pour objectif de pouvoir proposer, aux acteurs de ce secteur, une équipe pluridisciplinaire d'experts (avocats, consultants, coach, médiateur) pouvant intervenir de façon coordonnée et réactive sur les sujets RH et décisionnels.

En quoi cette solution vous semble innovante ?

S.P. : De nombreux dossiers, avec un point d'entrée technique « droit du travail », impliquent pour leur résolution, notamment sur la durée (ce qui est primordial), la mobilisation de compétences distinctes et complémentaires : médiateur, psychologue du travail, coach, consultant en organisation... le réseau ACC3S permet de proposer cette « couverture globale » du sujet.

Quels sont les bénéfices de cette innovation pour votre cabinet et pour les clients ?

S.P. : Le réseau a pour objectif de mutualiser les expériences des différents experts pour formaliser puis diffuser des bonnes pratiques (notamment par le biais des rencontres du Réseau ACC3S).

Le cabinet s'enrichit ainsi du dialogue, des compétences et de l'émulation entre les membres du réseau mais aussi du dialogue avec les acteurs du secteur. Ce réseau s'inscrit parfaitement dans l'esprit et les valeurs du secteur de l'économie sociale et solidaire tout en permettant l'identification et l'accès à un large panel de compétences et d'experts. Enfin, les clients du cabinet sont particulièrement sensibles à la culture et à la philosophie du secteur : la présence d'experts identifiés les comprenant est un plus certain tout comme un engagement de maîtrise des coûts et du budget.

Propos recueillis par Marie Rédaction du Village de la Justice.
